



## Déclaration au CE du 28 avril 2016 Sur le projet d'accord d'établissement

La direction Pca RENNES La Janais a engagé des négociations depuis le 8 mars sur un projet appelé « accord performance ». Pour mieux appréhender ces négociations, La CGT a consulté les salariés du site, ces derniers ont massivement rejeté le gel des salaires, le vol de certains congés...

La CGT, comme les salariés, attendait que la direction apporte de véritables garanties en termes d'effectif pour effectuer la production à l'horizon 2019 et les moyens déployer pour améliorer les conditions de travail des salariés restant sur le site. Mais aussi en termes d'embauches en C.D.I, d'investissements à hauteur de l'enjeu pour moderniser l'outil de production afin d'assurer l'avenir du site et de la filière automobile de la région. Sur ces points la direction n'a pas apporté de garanties suffisantes pour que La CGT paraphe cet accord.

Ce projet impliquera environ 100 millions d'€ d'investissement répartis dans les différents ateliers avec une organisation flexible à 2 ou 3 équipes à 25 véhicules/h en fonction des volumes de production annoncés.

Lors de cette négociation la Direction a clairement annoncé sa volonté « d'obtenir une VAPRF (valeur ajoutée du prix de revient fabrication) à moins de 1000€ et également de faire un gain significatif en matière de conditions de travail » (Planète mars 2016). Sous prétexte de compétitivité et de rentabilité, la direction vise le standard de l'usine excellente.

Ceci en imposant aux salariés de Rennes La Janais d'énormes sacrifices :

- Blocage des salaires pendant 3 ans, pas d'augmentation générale ni individuelle.
- Perte des journées d'annualisation supplémentaire pour les plus de 50 ans (accord de mars 1999)

Cette négociation s'est déroulée dans un contexte où dans le même temps M. le PDG Tavares double son salaire, annonce des bénéfices records à hauteur de 1.2 milliards d'€ pour 2015 et avec seulement 8€ d'augmentation générale pour les salariés.

Il s'agit bien d'une provocation envers les salariés de Psa La Janais à qui la direction, la main sur le cœur, demande toujours plus d'efforts alors que ceux-ci ont déjà subi d'énormes pertes ces dernières années :

- 10 000 emplois supprimés sur le site à travers différents plans successifs
- Des externalisations en cours depuis 2015
- Gel des salaires en 2013, 2014 et 2015 dans le cadre du N.C.S
- Perte de la prime en cours (Pch)...

Pour La CGT, cette politique est dangereuse et néfaste pour les salariés de Psa car elle met en concurrence les usines, pour dire aux salariés de La Janais qu'ils coûtent trop cher. Cette politique tire les salaires vers le bas, s'attaque aux acquis et retombera d'une manière ou d'une autre sur les salariés sous-traitants et équipementiers.

Si la venue d'un nouveau véhicule peut éclaircir l'avenir du site, on pourrait être tenté de dire que cela est une opportunité à saisir sauf que le véhicule dont il est question ne peut être produit qu'à La Janais ! Pour La CGT il n'y a donc aucune raison d'accepter ce chantage !

Nous déplorons le manque d'informations sur les réels volumes à produire car vos dernières promesses de volumes n'ont jamais été tenues !

Néanmoins **La CGT** rappelle qu'elle s'était battue avec les salariés en 2012 pour défendre l'avenir du site par l'attribution d'un projet anticipant la fin de vie de C5 (même chose pour pallier la baisse des volumes de 508). **La CGT** l'a présenté dans son « Plan B » notamment avec une répartition des productions entre les sites. Cette revendication est en adéquation avec la nouvelle plateforme modulable E.M.P.2.

Concernant l'emploi :

Les perspectives ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, la direction projette d'embaucher seulement 100 personnes en C.D.I intérim mais combien en aura-t-elle licencié avant de les embaucher ?

**La CGT** déplore que ces hypothétiques embauches ne soient pas en C.D.I Psa Groupe.

De plus, depuis des mois nous vous demandons quel sera l'effectif Psa restant sur le site mais aucune réponse n'arrive.

Sur le congé sénior :

**La CGT** rappelle, concernant le contrat de génération, avoir donné en juin 2014 un avis favorable au congés-sénior qui permettait de sortir de l'hypocrisie du P.R.E.C, et permettait aux anciens de garder leur contrat Psa jusqu'à leur retraite sans avoir à pointer à Pôle Emploi et à vivre des allocations ASSEDIC.

**La CGT** rappelle ses demandes pour l'amélioration de ce congé-sénior, tant en matière de durée que le montant d'incitation et d'indemnisation mais aussi que chaque départ à 55 ans soit compensé par une embauche en C.D.I Psa Groupe.

Pour **La CGT**, il ne s'agit pas d'un avenant au N.C.S du 24 octobre 2013 que **La CGT** n'a pas signé mais cela répond à une demande de **La CGT** de séparer le congé-sénior des mesures antisociales du N.C.S.

Dans l'état actuel des choses ces mesures sont une régression supplémentaire sur les droits et pouvoir d'achat des salariés, gageons que la direction s'appuiera sur cet accord pour les futures négociations du N.C.S 2. C'est comme si le site de RENNES servait de laboratoire pour le Groupe !

**La CGT** ne peut signer l'accord d'établissement intitulé contrat d'avenir pour RENNES sur l'adaptation des conditions d'emploi et la modernisation de l'outil industriel de l'établissement PCA Rennes tel que vous le proposez.